

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 392

Rubrik: Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une défaite nécessaire : celle de M. Vernet

A Genève, canton-ville, les luttes pour un environnement plus vivable sont d'une actualité particulièrement aiguë. Les Confédérés en visite peuvent bien être frappés souvent par une certaine qualité urbanistique de la cité de Calvin, il reste qu'une majorité de Genevois est insatisfaite et s'avoue concernée par les enjeux « écologiques » au sens large. Et de fait, les « écologistes » gagnent, au bout du lac, toutes les batailles qu'ils engagent. Mais finalement, ils perdent la guerre : leurs victoires ne retentissent pas, et de loin, aussi profondément qu'on pourrait l'espérer sur l'organisation générale de la ville, sa circulation, ses constructions diverses (mis à part quelques réalisations exceptionnelles) notamment.

Un bilan plus précis et plus détaillé de cette évolution devra être dressé. Les composantes « écologiques » ne seront pas seules alors à entrer en ligne de compte. Mais il est d'ores et déjà possible de faire le point de ce divorce flagrant entre les perspectives ouvertes par ces mobilisations majoritaires successives et la médiocrité banale des réalisations pratiques.

La raison de la profonde défaite de la majorité genevoise acquise au respect de l'environnement est somme toute simple.

Toute mobilisation de l'opinion, voire du corps électoral, contre un projet officiel signifie à coup sûr une débauche d'énergie pour les amateurs qui l'organisent. En face, pour M. Vernet, chef du Département des travaux publics, et ses fonctionnaires, il suffit de multiplier les projets... que la majorité automatique du Grand Conseil approuvera !

Un exemple parmi d'autres.

Le projet aberrant de parking sous la gare de Cornavin avait dû, il y a six ans, être retiré sous la pression de l'opinion publique. Il prévoyait, rappelons-le, la création d'une immense zone

réservée à la circulation, les piétons étant renvoyés dans des galeries souterraines mais marchandes. La suprématie des transports privés s'en trouvait renforcée alors que les transports en commun étaient (et demeurent) sous-développés par rapport aux autres villes suisses (voir l'étude de la communauté d'intérêt pour les transports publics).

Aujourd'hui, le projet est repris sans modification notable, la conjoncture devant favoriser son acceptation, si l'on devine bien les petits calculs officiels. Là encore, un référendum doit être lancé... et peut aboutir. Le petit jeu continuera et l'on peut parier que ce n'est pas le Grand Conseil qui se fatiguerà le premier.

Une riposte efficace

Une riposte efficace à la politique actuelle officielle existe pourtant : il faudrait mener la lutte, non pas seulement contre tel ou tel projet, mais contre ceux, magistrats, députés, partis, qui les préparent et les soutiennent.

Lors des dernières élections au Grand Conseil genevois, une stratégie qui ressemblait à cette proposition avait été élaborée par les organisations écologiques qui présentèrent alors devant le peuple cinq de leurs membres. Les cinq furent élus : les deux socialistes ne firent que renforcer une députation déjà convaincue; les deux chrétiens-sociaux restèrent courageusement fidèles à leur engagement, mais n'eurent aucune prise sur leur parti; quant au libéral — ironie du sort — il devint l'homme-lige de M. Vernet au Grand Conseil.

Finalement, la majorité automatique du Grand Conseil ne fut en rien ébranlée par l'irruption des écologistes sur les bancs des députés.

Deux solutions

L'intervention dans le domaine électoral n'est pas épuisée, précisons-le tout de même, et les élections au législatif cantonal et au Conseil d'Etat de

l'automne prochain devraient être l'occasion de tester d'autres solutions.

La première qui se présente à l'esprit est la constitution d'un « parti de l'environnement », comme on en caresse l'idée dans des milieux proches de de l'Association pour la protection des villages genevois.

On admettra que l'horizon de telles formations est le plus souvent trop restreint pour leur permettre de tenir complètement leur rôle dans la gestion des affaires publiques. D'autre part la position du Parti socialiste ferait obstacle, qui s'est fait le porte-parole de la plupart des revendications des défenseurs de l'environnement. En tout état de cause, le nouveau parti ne pourrait être qu'un parti de droite, mais « éclairé » en matière d'environnement...

La stratégie des écologistes pourrait également prendre la forme d'une mise en question systématique et orchestrée des partis et des magistrats, cela jusqu'aux élections.

On laisserait de côté les plate-formes électoralas, les interpellations, motions et autres vœux pieux qui, dans ce domaine, sont neuf fois sur dix des attrape-nigauds, pour mettre en lumière les votes décisifs et les réalisations effectives des deux précédentes législatures.

Cette campagne d'information objective devrait être illustrée par la description des principaux alliés de M. Vernet au sein du Grand Conseil, lorsqu'il était question d'autoroute, de voies expresses, de parkings, de centrales nucléaires ou de l'aéroport; on mettrait ainsi en lumière l'action des libéraux Deriaz (déjà cité), Jaquet, du démo-chrétien Milleret (tous trois fournisseurs du dit département); inutile en revanche de citer M. de Toledo : personne ne s'est jamais fait la moindre illusion sur le sérieux des préoccupations écologiques du Parti radical. Et pourquoi ignorer l'attitude ambiguë de deux magistrats, M. Fontanet, responsable des transports en commun, et M. Ketteler, encore que les places et les espaces verts créés par ce dernier ne puissent être passés sous silence.

Tous les problèmes d'environnement prendraient à Genève une autre orientation si cette campagne d'information aboutissait à un échec du conseiller d'Etat Vernet lors des élections au Grand Conseil et à son remplacement par un autre candidat libéral au Conseil d'Etat. Le Parti libéral est divisé; il y a quatre ans, c'est en tant que représentant de la tendance « dure » que M. Vernet avait éliminé le magistrat en place; lors des élections au Conseil national, les libéraux « humanistes » (qui comprennent les écologistes) prenaient leur revanche, et M. Peyrot, membre du Vorort, était remplacé par Mme Bauer-Lagier.

Sans concession

Modification des députations, et surtout modification des attitudes effectives, tels seraient les résultats d'une « campagne électorale » orientée dans cette direction (le critère écologique devrait bien sûr être l'un des critères envisagés parmi d'autres). Son succès n'a rien d'utopique. Les différentes organisations écologiques sont nombreuses et décidées.

La coordination de toute cette énergie devrait être possible. Mais sera-t-on d'accord de s'engager dans une campagne électorale sans concession ? Aux dernières élections cantonales, l'Association des riverains de l'aéroport de Genève accordait son soutien aux cinq candidats des associations écologiques; dans la foulée, elle citait le nom d'un député radical, comme s'il s'agissait d'un allié, alors que dans tous les votes décisifs, ce dernier s'était prononcé pour l'agrandissement de l'aéroport; parallèlement, la dite association ne soufflait mot des trois partis qui l'avaient soutenue sans défaillance, les partis communiste, socialiste et vigilant.

Le choix

On peut craindre que les défenseurs de l'environnement, les mouvements de quartier acceptent plus facilement la pollution de l'air et de l'espace que de se risquer à une campagne électorale sans faux-fuyants.

La prime aux (sur)producteurs

Lasse — ou se sentant incapable — d'engloutir toujours plus de millions dans le fameux compte laitier, Dame Helvétie veut punir ses incorrigibles (sur)producteurs de lait, qui n'ont pas craint de fournir l'an dernier, malgré la sécheresse, environ deux millions de quintaux de trop. Les centimes de retenue ne suffisant plus à endiguer la marée laitière, le contingentement par exploitation va donc entrer en vigueur pour un an dès le 1er mai prochain, dans l'attente du nouvel Arrêté sur l'économie laitière.

Acceptée par les organisations paysannes officielles (USP, UCPL), cette mesure transitoire pose au moins autant de problèmes qu'elle voudrait en résoudre.

Tout d'abord, on peut discuter le choix de l'année de référence pour le calcul du contingent livrable en 1977-1978; la Division de l'agriculture a décidé que ce serait la période du 1er mai 1975 au 30 avril 1976 pendant laquelle les livraisons ont déjà dépassé les fatidiques 27 millions de quintaux; la prendre comme période de référence constitue à la fois une injuste récompense aux fournisseurs d'excédents, et l'aveu officiel de l'impossibilité d'en revenir à la quantité de base déterminée par le Conseil fédéral.

Par ailleurs, la perspective du contingentement et des très fortes pénalisations en cas de livraisons supplémentaires va avoir dès les prochaines semaines de fortes répercussions sur le marché de la viande, déjà encombré à l'heure actuelle. On peut s'attendre à de nombreux abattages de vaches laitières, qui vont provoquer une baisse des prix à la production et donc l'obligation de congeler des centaines de tonnes de viande pour une durée indéterminée. En définitive, le système est ainsi bloqué que les excédents — de lait ou de viande comme de

tout autre produit agricole — ne peuvent être écoulés directement et à bas prix aux consommateurs, mais doivent subir une onéreuse « mise en valeur » par les soins de la Confédération.

Au lieu d'encourager la demande, on retient l'offre, — et on s'étonne d'avoir des surplus.

Au lieu de subventions à la vente, notre politique agricole prévoit le financement de mécanismes onéreux qui ne semblent pas avoir d'autre fin que d'éloigner les produits agricoles de leurs acheteurs potentiels. C'est bête à l'échelle nationale. Et monstrueux à l'échelle planétaire.

Evolution des livraisons de lait ¹

Période de compte	Quantité de lait livré (millions q.)
1968/69	25,1
1969/70	25,1
1970/71	25,1
1971/72	26,8
1972/73	26,9
1973/74	27,7
1974/75	27,8

¹ Y compris le lait des zones franches.

Evolution de l'effectif des vaches ²

Année	Nombre de vaches
1968	929 000
1969	908 000
1970	901 000
1971	869 000
1972	873 000
1973	889 000
1974	900 000
1975	891 000

² Recensement d'avril.